

## FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Constitution d'une compagnie à but non lucratif

Les renseignements suivants doivent accompagner les formulaires de constitution en corporation que vous envoyez à la Direction des affaires corporatives de Services Nouveau-Brunswick.

### 1) Renseignements sur le numéro d'entreprise (NE)

#### SNB obtiendra un NE au nom de l'entreprise.

Pour des renseignements sur le NE, contactez l'ADRC au 1 800 959-7775 (version anglaise : 1 800 959-5525) ou consultez [www.adrc.gc.ca/ne](http://www.adrc.gc.ca/ne) ([www.ccr.gc.ca/bn](http://www.ccr.gc.ca/bn) pour la version anglaise).

### 2) Renseignements supplémentaires

#### A. Langue de préférence pour la correspondance :

- anglais  
 français

#### B. Personne avec laquelle communiquer concernant la demande :

Nom :

Poste :

Indicatif régional :

Indicatif régional :

Téléphone :

Télécopieur :

Les renseignements susmentionnés sont utilisés pour générer ou confirmer le NE, lequel sert d'identificateur commun pour les besoins des gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'ADRC ont accepté d'utiliser le NE comme identificateur d'affaires commun. Au cours des prochains mois, le gouvernement provincial continuera d'introduire progressivement l'utilisation du NE dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

L'information suivante, recueillie sur le formulaire ci-dessus et sur les formulaires de la Direction des affaires corporatives, sera envoyée à l'ADRC pour qu'elle confirme ou crée un NE :

- appellation commerciale ou raison sociale
- date d'enregistrement ou de constitution en corporation
- nom du propriétaire ou des administrateurs, et leur numéro de téléphone et de télécopieur
- type de propriété; adresses postale et de voirie
- numéros de téléphone et de télécopieur de l'entreprise
- nom des personnes-ressources, et leurs numéros de téléphone et de télécopieur
- langue de préférence

Ces renseignements, y compris le NE, seront conservés dans le système d'information du service d'enregistrement des entreprises de SNB pour des fins administratives et pour faciliter les enregistrements futurs. La Direction des affaires corporatives conservera également le NE, de même que les renseignements inscrits dans ses formulaires.